



mémo

NAVIGUER
EN TOUTE SÉCURITÉ
sur la Petite Saône



» LES ÉCLUSES

Sur la Petite Saône, la grande majorité des écluses est automatisée et d'un fonctionnement simple avec une perche placée avant les portes d'écluses.

Il n'y a même pas besoin de s'arrêter, il faut juste ralentir, faire faire un quart de tour à la perche, et c'est fait.

AU PASSAGE D'UNE ÉCLUSE :

- le gilet est obligatoire pour toute personne sur le pont du bateau,
- les enfants de - de 16 ans doivent rester à l'intérieur du bateau,
- en plus du gilet obligatoire, les gants sont conseillés pour les personnes qui manipulent les amarres pour éviter les brûlures,
- le moteur du bateau doit tourner, au point mort (débrayé),
- il ne faut jamais bloquer une amarre afin qu'elle puisse coulisser pendant le bassinage.

Ne pas stationner dans une écluse.



Flashez les QR Codes pour vous rendre sur la vidéo disponible sur vnf.fr/naviguerentoutesecurite

» LA PERCHE : MODE D'EMPLOI

Arrivez doucement au niveau de la perche, faites lui faire un quart de tour. Le feu orange clignote indiquant que l'automate à pris en compte votre demande.

Patiencez et attendez le feu vert pour entrer dans l'écluse.

Ne tirez pas, ne vous suspendez pas sur la perche pour ne pas l'endommager.



» LES OUVRAGES PARTICULIERS

Le tunnel de Savoyeux
Le tunnel de Saint Albin

Au passage des tunnels, le gilet de sauvetage est obligatoire et les feux de navigation du bateau doivent être allumés.

Gardez une lampe électrique à portée de main avant de vous engager dans un tunnel.



» LES NUMÉROS D'URGENCES

SAMU
15

Sapeurs Pompiers
112

Police
17

PC de surveillance
03 84 68 80 06

VNF
0 800 863 000

PLUS D'INFORMATIONS

www.vnf.fr

» LES PRINCIPAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION



INTERDICTION



Interdiction de passer



Interdiction de tout dépassement



Interdiction de croiser et de dépasser



Stationnement interdit



Amarrage interdit



Interdiction de créer des remous



Interdiction de passer en dehors de l'espace indiqué

RECOMMANDATION



Passes recommandées dans les 2 sens



Passes recommandées dans le seul sens indiquée, le passage en sens inversé est interdit



Recommandation de se tenir dans l'espace indiqué

RESTRICTION



Profondeur limitée



Hauteur limitée



Chenal éloigné de la rive droite de 40 mètres

OBLIGATION



Direction obligatoire



Tenir le côté du chenal à babord



Tenir le côté du chenal à tribord



Limitation de vitesse en km/h



Obligation de donner un signal sonore



Observer une vigilance particulière

INDICATION

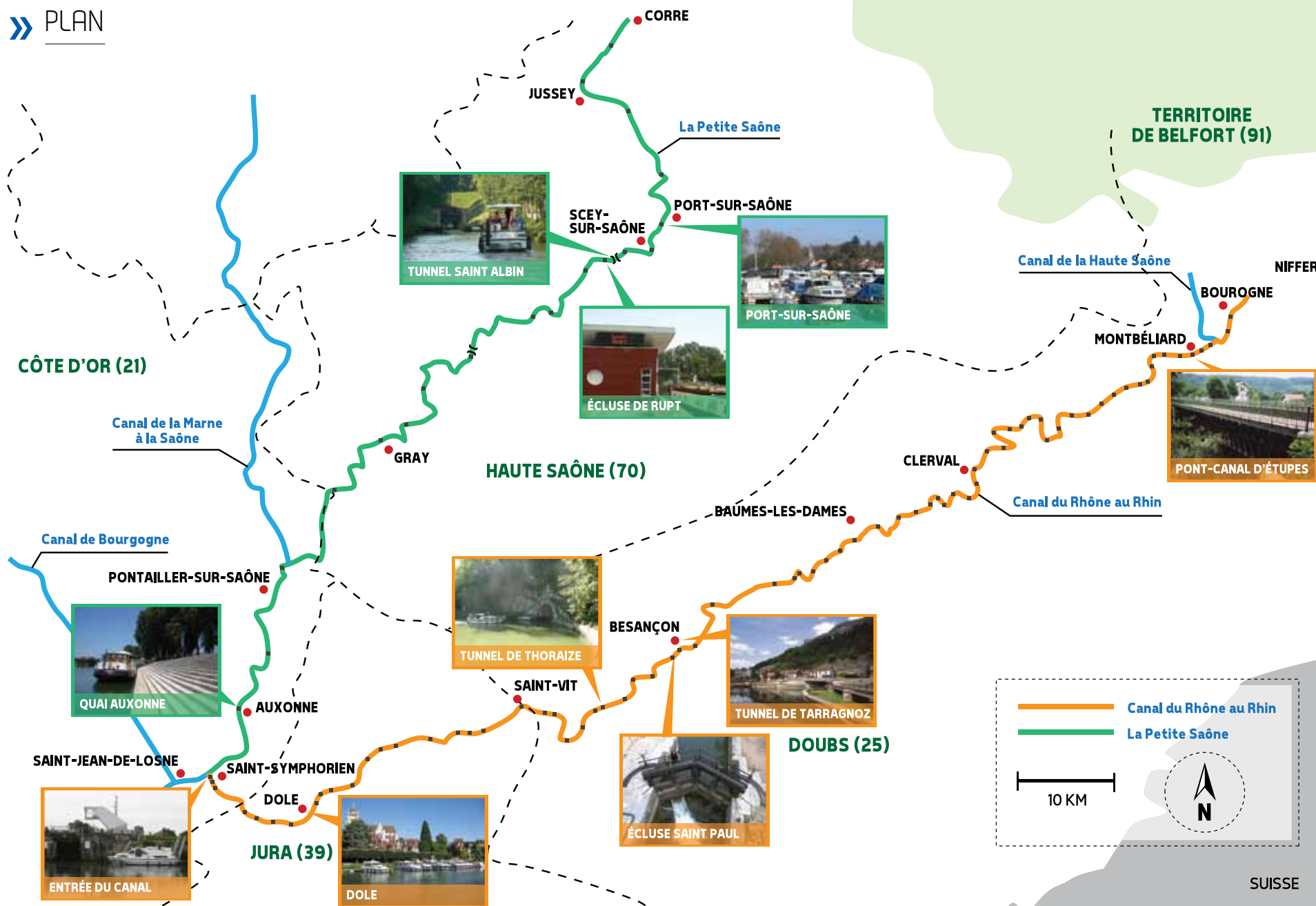


Les voies rencontrées sont considérées comme affluentes



La voie est considérée comme affluente de la voie rencontrée

» PLAN



— Canal du Rhône au Rhin
— La Petite Saône

10 KM

N

